

COMMISSION LOCALE DE L'EAU SAGE CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER

16 février 2023 – Garges les Gonesse- 9h30 (Séance plénière n°16)

Compte-rendu

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer s'est réunie le jeudi 16 février 2023 à 9h30 à Garges-lés-Gonesse (Val d'Oise), à l'hôtel de ville.

Les pièces suivantes ont été envoyées avec la convocation :

- Compte rendu de la séance du 24 septembre 2021 ;
- Le rapport d'activités 2022;
- Le budget prévisionnel SAGE 2023.

Vingt-neuf (29) membres de la CLE étaient présents à cette séance. Douze (12) membres de la CLE avaient donné pouvoir pour être représentés.

	Nb total de membres	Présents	Pouvoirs
Collège des élus	37	16	7
Collège des usagers	17	9	2
Collège de l'Etat	11	5	3
Total	65	30	12
		42	
Quorum des 1/2 des membres présents ou représentés		33	

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du compte rendu de la CLE du 24 septembre 2021
- 2. Rapport d'activités 2022 et programme d'action prévisionnel 2023
- 3. Budget prévisionnel 2023
- 4. Point sur la création d'une nouvelle structure porteuse du SAGE
- 5. Contrat de Territoire Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer

Étaient présents ou représentés :

NOM	FONCTION	Présent	Représenté
Monsieur Charles ABEHASSERA	Conseiller municipal de Domont	✓	
Monsieur Dominique BAILLY	Maire de Vaujours	✓	
Madame Monique BAQUIN	Conseillère municipale de St Leu La Forêt	✓	
Monsieur Éric BATTAGLIA	Maire d'Ezanville	✓	
Monsieur Belaïde BEDREDDINE	Conseiller départemental de Seine St Denis – Direction de l'Eau et de l'Assainissement		
Monsieur Jean-Michel BLUTEAU	Vice-Président de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est		✓
Monsieur Jean-Charles BOCQUET	Conseiller municipal délégué de St WITZ	✓	
Monsieur Patrick CANCOUËT	Maire de Groslay		
Monsieur Benjamin CHKROUM	Conseiller régional lle de France		✓
Monsieur Michel CLAVEL	Adjoint au Maire de Dugny	✓	
Monsieur Emmanuel CONSTANT	Vice-Président du conseil départemental de Seine-Saint-Denis		
Monsieur Didier DAGONET	Vice-Président du PNR Oise Pays de France	✓	
Madame Frédéric DENIS	Membre du bureau du SIAAP		
Monsieur Jean-Michel DUBOIS	Adjoint au Maire de Gonesse	✓	
Monsieur Fouad EL KOURADI	Adjoint au Maire d'Aulnay-sous-Bois		
Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT	Président du SIARE		✓
Madame Marie-Christine FAUVEAU	Adjointe au maire d'Enghien les Bains	✓	
Monsieur Jean-Claude FOYE	Adjoint au Maire de Tremblay en France	✓	
Monsieur Didier GUEVEL	Maire de Le Plessis Gassot	✓	
Monsieur Cumhur GUNESLIK	Adjoint au Maire de Clichy-Sous-Bois		
Monsieur Massinissa HOCINE	Conseiller municipal d'Aubervilliers		
Monsieur BENOIT JIMENEZ	Président du SIAH	✓	
Monsieur Bertrand KERN	Vice-Président de l'EPTB Grands Lacs de Seine		
Monsieur Patrick KONIECZNY	Vice-Président de l'EPT Plaine Commune		
Madame Séverine MAROUN	Vice-Présidente de la Métropole du grand Paris		✓
Monsieur Jean-Claude OLIVA	Vice-Président de l'Établissement Public Territorial Est ensemble		✓
Monsieur Jean-Abel PECAULT	Adjoint au Maire du Pré-Saint-Gervais		
Madame Eugénie PONTHIER	Adjointe au Maire d'Epinay-sur-Seine		✓

Monsieur Philippe SELOSSE Adjoint au maire d'Ecouen Madame Nadine SENSE Adjointe au maire de Franconville Monsieur Luc STREHAIANO Président de l'agglomération Plaine Vallée Monsieur Eddy THOREAU Vice-Président de la communauté d'agglomération Roissy pays de France Madame Laurence TROUZIER- ÊVEQUE Conseillère communautaire de l'Agglomération du Val Parisis Madame Patricia VAVASSORI Adjointe au Maire de Rosny-Sous-Bois Madame Céline VILLECOURT Conseillère départementale du Val d'Oise	
Monsieur Luc STREHAIANO Président de l'agglomération Plaine Vallée Vice-Président de la communauté d'agglomération Roissy pays de France Madame Laurence TROUZIER- ÊVEQUE Conseillère communautaire de l'Agglomération du Val Parisis Madame Patricia VAVASSORI Adjointe au Maire de Rosny-Sous-Bois	
Monsieur Eddy THOREAU Vice-Président de la communauté d'agglomération Roissy pays de France Madame Laurence TROUZIER- ÊVEQUE Conseillère communautaire de l'Agglomération du Val Parisis Madame Patricia VAVASSORI Adjointe au Maire de Rosny-Sous-Bois	
d'agglomération Roissy pays de France Madame Laurence TROUZIER- ÊVEQUE Conseillère communautaire de l'Agglomération du Val Parisis Madame Patricia VAVASSORI Adjointe au Maire de Rosny-Sous-Bois	✓
ÊVEQUE l'Agglomération du Val Parisis Madame Patricia VAVASSORI Adjointe au Maire de Rosny-Sous-Bois	
Madame Céline VIII ECOURT Conseillère départementale du Val d'Oise	
Wildeline Celline Villee Constitution and Villee Const	
16	7

ENTITÉ	NOM	Présent	Représenté
Aéroport de Paris	Madame Malek BELOUAHCHIA	✓	
ASSARS	Monsieur Daniel NENIN	✓	
Association des Organismes HLM de la Région d'Ile de France (AORIF)	Monsieur VIDON		
Association Aulnay Environnement	Monsieur Christian BAUSSON	✓	
Association Environnement 93	Monsieur Robert HALIFAX	✓	
Association Val d'Oise Environnement	Monsieur BEC	✓	
Chambre départementale de Commerce et d'industrie de Seine-Saint-Denis	Madame AUBRAC		✓
Chambre départementale de Commerce et d'industrie du Val d'Oise	Monsieur Christophe MACHARD	✓	
Chambre d'agriculture de région lle de France	Monsieur Guillaume MORET		
FPPMA 75, 92, 93, 94	Monsieur Damien BOUCHON	✓	
FPPMA 95	Monsieur Bernard BRETON		✓
ORGECO	Monsieur Raymond TIROUARD		
Syndicat des propriétaires foncier non bâti	Monsieur SAGOT		
Service des canaux de la Ville de Paris	Monsieur Jean-François RAUCH		
SMAEP DAMONA	Monsieur Francis MALLARD	✓	
SEDIF	Monsieur Philippe SUEUR	✓	
UFC Que Choisir	Madame Rose-Line STABLO		
		9	2

ENTITÉ	NOM	Présent	Représenté
Préfecture de la Région Ile-de-France			
Préfecture de Seine Saint Denis	Madame Hélène ARMAND	✓	
Préfecture du Val d'Oise	Mme Catherine GIRARD	✓	
Agence de l'Eau Seine-Normandie	Madame Lydia PROUVÉ	✓	
Agence Française de la biodiversité	Madame Magali CHARMET		✓
ARS	Madame Astrid RÉVILLON	✓	
DDT du Val d'Oise	Madame Anne-Kristen LUCBERT	✓	
DRIEAT	Madame Magali JOURNET		✓
DRIAAF	Monsieur Gilles COLLET		✓
Grand Paris Aménagement	Madame Miliça VASIC		
Délégation d'Ile de France et du Centre Val de Loire du centre national de la propriété forestière	Monsieur Nicolas MOREAU		
	1	5	3

Étaient également présents :

Mme Murielle VANNIER et Mme Laetitia PELLETIER (SIARE), M. Éric CHANAL (SIAH), Mme Véronique LANIER (CD93 – DEA93), Mme Aurélie STOFFEL (CA Roissy Pays de France), Mme Marie-Pierre FIEVET (EPT Grand Paris Grand Est), Mme Line FOURNEL (Département 95), M. Joël Le Calvez (ASSARS), Mme Pauline ADAM et M. Vincent CROCI (SMAEP DAMONA), Mme Johanna MORCILLO (DDT 95), Mme Inès POUILLOT (AESN), Mme Aline GIRARD et Mme Jeanne MULLER (SAGE Croult Enghien Vieille Mer).

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 9h40 par Monsieur Benoit JIMENEZ, Président de la CLE Croult-Enghien-Vieille Mer, après avoir vérifié que le Quorum des 1/2 des membres présents ou représentés était atteint.

M. SELOSSE est désigné secrétaire de séance.

M. JIMENEZ présente Mme Jeanne MULLER qui a été recrutée en septembre dernier au sein de la cellule d'animation du SAGE et qui est en charge du contrat eau et climat qui sera présenté en fin de séance.

M. JIMENEZ se félicite que la CLE soit de plus en plus sollicitée pour donner son avis sur les projets de territoire, signe d'un territoire très dynamique et également d'une prise en compte accrue du SAGE dans l'aménagement de notre territoire. Il existe toutefois une petite dissymétrie entre les départements, puisque que la CLE reçoit plus de sollicitations issues de la Seine Saint Denis que du Val d'Oise. Il convient donc de s'assurer auprès des services police de l'eau du Val d'Oise que la CLE est bien présente dans les différentes boucles de saisine du département et que cette sollicitation

moindre provient bien d'une dynamique d'aménagement accrue en Seine Saint Denis et non d'un défaut de saisine.

Côté mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE, le délai de 3 ans pour mettre en compatibilité les PLU, PLUI et SCOT avec le SAGE est désormais achevé. A l'instar des démarches qui ont été mises en place par les SAGE voisins, nous allons donc solliciter les services des DDT et DRIEAT en charge de l'accompagnement des collectivités dans ce domaine pour rappeler aux communes et EPT l'obligation d'être désormais <u>totalement</u> compatibles avec les enjeux et orientations de notre SAGE.

Cette année 2022 a montré également l'intérêt des acteurs du territoire pour la protection et gestion intégrée de la ressource en eau et la volonté de mettre en œuvre notre SAGE puisque, dans le cadre de la gouvernance du SAGE, les acteurs du territoire se sont positionnés très majoritairement en faveur de leur adhésion à la future structure porteuse du SAGE et il convient de les en remercier.

Enfin, le mandat des membres de la CLE arrive à échéance des 6 ans et la CLE doit donc être renouvelée fin 2023 (l'arrêté de composition de la CLE date du 11 octobre 2017). Chaque collectivité devra donc délibérer pour désigner son représentant à la CLE.

Une mise au point est nécessaire avec les services police de l'eau de la DDT95 qui sont en charge de la parution des arrêtés de composition de la CLE, afin d'assurer un enchainement entre les deux mandatures de CLE et que l'on ne se retrouve pas avec une période sans CLE.

La présentation est jointe à ce compte rendu.

Approbation du compte rendu de la CLE du 24 septembre 2021

Aucune remarque n'étant formulée.

Le compte rendu de la CLE du 24 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Rapport d'activités 2022

Aline GIRARD présente le rapport annuel de l'année 2022.

L'année 2022 a été marquée par la démarche de création d'un nouveau syndicat mixte porteur du SAGE. Les Présidents des collectivités pressenties pour intégrer cette nouvelle structure ont été rencontrés et une première réunion de concertation sur les statuts a été organisée début juillet 2022. 14 collectivités sont disposées à intégrer ce futur syndicat.

Dans le cadre d'une évaluation nationale visant à évaluer l'adaptation de la gouvernance de l'eau aux défis posés par le changement climatique, la chambre régionale des comptes a effectué un contrôle de la gestion du SIAH en tant que structure porteuse du SAGE. 2 recommandations ont été émises : Finaliser les statuts et les diligences nécessaires à la création de la nouvelle structure porteuse du SAGE au 1^{er} semestre 2023, et compléter les tableaux de bord du suivi des réalisations du SAGE par des indicateurs financiers.

Le référentiel des paysages de l'eau du territoire s'est poursuivi en 2022. Le diagnostic est en cours. Deux comités de suivi, une dizaine d'entretiens avec les acteurs locaux et cinq arpentages ont été organisés. Les premiers enseignements des arpentages ont été présentés au comité de suivi fin 2022.

En parallèle de ce référentiel, un inventaire du patrimoine lié à l'eau a été initié.

La cellule d'animation du SAGE s'est renforcée fin 2022 avec l'embauche de Mme Jeanne MULLER en tant que chargée d'animation du contrat Eau et Climat. L'élaboration du CTEC Croult-Enghien-Vieille Mer a été lancée.

47 avis ont été rendus par la CLE en 2022 dont 30 dossiers réglementaires loi sur l'eau ou ICPE, et 17 documents d'urbanisme.

Mme PROUVÉ précise que le territoire est complexe et que l'animation du SAGE est compétente et investie. Elle souligne également la plus-value qu'apportera le référentiel des paysages de l'eau dans la mise en œuvre de la stratégie du SAGE qui consiste à redonner de la place à l'eau sur le territoire. Elle remercie également les élus de leur implication dans le projet de porter le SAGE collectivement.

M. BOCQUET souligne la qualité et la pertinence des avis rendus sur les projets de territoire et apprécie le travail de pré-instruction mené par la cellule d'animation du SAGE qui permet de synthétiser les caractéristiques des projets. Il demande quelle est la prise en compte des avis de la CLE lorsque ceux-ci sont défavorables.

Aline GIRARD répond que la CLE est en général ressaisie sur les compléments des dossiers d'autorisation pour lesquels l'avis émis a été défavorable. On note en général une évolution des projets où une justification plus importante des dérogations techniques pour lesquelles le projet n'est pas conforme avec le règlement du SAGE.

M. SUEUR demande ce qu'il en est du dossier Roissy Picardie pour lequel l'avis de la CLE est défavorable.

Il est précisé que plusieurs réunions ont eu lieu avec SNCF réseaux. La CLE a été consultée deux fois sur ce dossier. Le dossier est toujours en phase d'instruction par la police de l'eau.

Le rapport annuel 2022 de la cellule d'animation du SAGE est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Programme d'action prévisionnel 2023 et budget 2023

Concernant le programme d'action prévisionnel pour l'année 2023, les principales missions portent sur la création de la future structure porteuse du SAGE, l'achèvement du référentiel des paysages de l'eau, le lancement du plan de communication du SAGE et de l'étude d'identification des secteurs d'assainissement prioritaire, la rédaction des avis de la CLE et la signature du contrat eau et climat.

Du fait d'un changement de structure porteuse en cours d'année 2023, les orientations budgétaires sont identiques à celles de l'année 2022.

Le programme d'action prévisionnel 2023 du SAGE et le budget correspondant sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Point sur la création d'une nouvelle structure porteuse du SAGE

Afin de répondre à la Loi Grenelle II, le SIAH Croult et Petit Rosne ne peut plus assurer le portage du SAGE du fait qu'il ne couvre pas la totalité du territoire du SAGE. Suite à l'étude de gouvernance initiée en 2019, il est proposé de créer un syndicat mixte ouvert regroupant l'ensemble des structures ayant une compétence dans le domaine de l'eau et de l'aménagement. Ce syndicat aurait vocation, en application de la politique définie par la CLE et ses instances, à porter le SAGE et par conséquent à mener des études, de l'animation, de la concertation et de la sensibilisation mais en aucun cas des travaux.

Les premières versions des statuts, des clefs de cotisation et de participation ont été rédigées et soumises aux différents acteurs pressentis pour intégrer cette future structure porteuse du SAGE. 14 collectivités ont ainsi émis un avis de principe favorable à leur adhésion à ce futur syndicat.

Les statuts sont actuellement en cours de relecture juridique par les services de la Préfecture. Il convient en effet de savoir si « la mise en œuvre du SAGE » relève d'une compétence exclusive ou d'une mission qui peut être partagée par les différents acteurs.

À noter que plusieurs collectivités en lle de France - porteuses de SAGE en phase de mise en œuvre (notamment le syndicat mixte du bassin de la Bièvre ou encore le syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres-Seine), fonctionnent sur le même modèle que celui proposé dans le projet de statuts.

Mme GIRARD indique que le dossier est entre les mains de Monsieur le Préfet du Val d'Oise et que les services de la préfecture travaillent actuellement à la sécurisation juridique des statuts.

M. SUEUR regrette que le législateur n'ait pas donné de personnalité juridique à la CLE, ce qui aurait facilité la mise en œuvre du SAGE.

Ce point est en débat depuis plusieurs années.

Les principes de structuration et les missions du futur syndicat mixte porteur du SAGE sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Contrat de Territoire Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer

Jeanne MULLER présente l'outil Contrat Eau et Climat ainsi que les actions du PAGD relevant de la cellule d'animation du SAGE proposées à être inscrites dans le CTEC.

Le CTEC est un programme d'actions multi-acteurs qui vise à mobiliser les acteurs des territoires à enjeux, à répondre aux défis de l'adaptation au changement climatique et à agir collectivement sur la préservation de la ressource en eau. Inscrire des actions dans un CTEC permet d'obtenir des financements par l'Agence de l'eau de manière prioritaire par rapport aux autres dossiers analogues.

Il est ainsi proposé d'inscrire 5 actions au CTEC pour un montant de 430 000 € :

- le poste d'animateur du CTEC;
- le poste d'animateur pluvial;
- l'étude des secteurs d'assainissement prioritaires qui sera lancée cette année ;
- le plan de communication du SAGE et du contrat qui sera lancé cette année ;
- l'organisation de classes d'eau auprès des élus.

Mme PROUVÉ précise que le territoire Croult-Enghien-Vieille Mer fait partie des derniers territoires prioritaires d'Ile-de France à ne pas disposer de CTEC. La stratégie qui a été définie du fait qu'on est à mi-chemin du $11^{\text{ème}}$ programme d'aides de l'AESN est de faire un « petit » contrat sur les trois dernières années du $11^{\text{ème}}$ programme et de prévoir un contrat plus conséquent au $12^{\text{ème}}$ programme. Elle rappelle ainsi que les actions à inscrire au CTEC sont les actions que les collectivités sont certaines de réaliser. Toutefois, les actions non inscrites au contrat pourront être aidées en suivant la procédure habituelle d'instruction.

Mme LUCBERT souhaite savoir si une action sur la gestion quantitative des nappes d'eaux souterraines sera inscrite au contrat. En effet, le bassin du Croult est identifié par le SDAGE comme étant un secteur en équilibre fragile. Le préfet met en avant que la CLE du SAGE peut prendre en charge cette étude, ce qui permettrait de compléter l'état des lieux réalisé sur le territoire par un volet quantitatif, aujourd'hui absent du SAGE approuvé, mais pourtant nécessaire pour appréhender le changement climatique et les impacts que la diminution de la ressource pourrait avoir sur le territoire.

La thématique « eau potable /nappe d'eaux souterraines » ne fait pas partie des enjeux prioritaires du SAGE qui feront l'objet du présent contrat. Toutefois, la CLE est légitime pour mener une étude quantitative à l'échelle de son territoire.

M. FOYE demande si des actions relatives à la recherche de fuites sur les réseaux AEP seront inscrites au CTEC.

La thématique eau potable ne fait pas partie des enjeux qui seront inscrits dans ce premier contrat. Mais l'AESN aide les diagnostiques réseaux indépendamment du contrat.

Mme FOURNEL précise que le département du val d'Oise actualise son schéma départemental d'alimentation en eau potable et que cette étude comportera un volet quantitatif.

Le CTEC et les actions relevant de la cellule d'animation du SAGE à inscrire au contrat sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Benoit JIMENEZ remercie l'ensemble des membres de la CLE de leur participation et précise que la prochaine séance de la CLE devrait avoir lieu avant l'été. La séance est levée.

Président de la CLE

Benoit JIMENEZ

Croult-Enghien-Vieille Mer